

Numéro	CA/2023-10-26/08
Date d'affichage	28/11/2023
Date de mise en ligne	28/11/2023
Date de transmission au Recteur	28/11/2023



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 26 octobre 2023 portant approbation du changement de dénomination de l'institut d'enseignement à distance de l'école de droit de la Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu les statuts de l'école de droit de la Sorbonne ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu l'avis de la commission des statuts du 18 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le changement de dénomination de l'institut d'enseignement à distance de l'école de droit de la Sorbonne en « institut d'études à distance » de l'école de droit de la Sorbonne.

Délibération CA-2023-10-26/08	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	31
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	31
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 13 novembre 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.